

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse : 4^{ème} réunion du comité de suivi de la situation de sécheresse dans le monde agricole

Paris, le 3 octobre 2022

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Bérangère COUILLARD, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ont réuni ce lundi 3 octobre 2022 le 4ème comité de suivi de la situation de sécheresse dans le monde agricole.

Depuis le début de l'été, le Gouvernement est pleinement mobilisé aux côtés des agriculteurs pour trouver des solutions et soutenir la production face aux difficultés rencontrées.

A date, malgré un mois de septembre relativement pluvieux, la sécheresse des nappes et des sols est toujours d'actualité. Le bilan des récoltes des cultures d'été est en deçà des rendements habituels et les situations individuelles parfois très hétérogènes dans un même territoire.

Les nouvelles prévisions de production de maïs par le service de la statistique et de la prospective au 1er septembre 2022 (publiées le 13/09) montrent une forte baisse de la production nationale à 11,3 Mt de maïs grain (- 1 Mt) soit - 17,1 % par rapport à la moyenne 5 ans et - 25,4 % par rapport à 2021. C'est la plus faible récolte depuis 1990.

Concernant le tournesol, la production nationale attendue est stable à 1,9 Mt. Mais la baisse des rendements due à la sécheresse est seulement équilibrée par la hausse des surfaces.

La production d'herbe est déficitaire sur quasiment tout le territoire : la production cumulée des prairies permanentes est inférieure de 33 % par rapport à la période de référence (1989-2018). C'est la production la plus faible depuis 2003. Alors qu'au 20 septembre la pousse cumulée atteint normalement 88 % de la pousse annuelle de référence, elle n'est que de 59 % cette année.

Les rendements du maïs fourrage publiés par Agreste mi-septembre étaient encore revus à la baisse et estimés à 14,2 Mt, soit une baisse de - 17,5 % sur un an et de - 15,4 % par rapport à la moyenne 2017-2021.

Des analyses a posteriori des effets d'autres sécheresses d'intensité comparable de 1976 et de 2003 ont montré que les effets sur la production laitière ont été ressentis de manière décalée, à l'hiver et surtout au printemps (-2 à -9% selon les régions). Cette baisse de production peut s'expliquer par une décapitalisation du cheptel pour faire face à la diminution des stocks de fourrage d'hiver, une moins bonne qualité des aliments apportés ou encore une

baisse de fertilité. Les élevages les plus touchés ont été les systèmes herbagers stricts et ceux conduits en agriculture biologique.

Quatre comités de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), dont trois exceptionnels, ont été organisés depuis l'été pour traiter les demandes avec l'objectif de maintenir la qualité des produits tout en tenant compte de la situation de sécheresse. Depuis début aout (hors vins) :

- Sur 19 demandes de modifications (dont 11 depuis le dernier comité), 18 ont été acceptées
 soit 30% de plus que la dernière année sèche (2019)
- Les zones principalement concernées sont le Grand Massif Central, les Alpes et le Sud-Ouest
- Les principaux produits sont les fromages (14 demandes sur 19) avec des demandes portant sur la durée de pâture, l'origine de l'alimentation et la nature de celle-ci D'autres demandes sont en train d'arriver. La moitié environ des fromages sous signes de qualité pourrait être concernée.

Toutes les mesures annoncées lors du troisième comité d'aout se mettent en place mais la situation implique d'accompagner plus rapidement encore que ce qui est fait habituellement certains territoires en particulier les prairies du sud du Massif Central. Le régime des calamités agricoles sera donc exceptionnellement adapté pour avancer au maximum le calendrier de versement des indemnisations afin de répondre au besoin immédiat de trésorerie des éleveurs les plus touchés et éviter une décapitalisation irréversible.

Concrètement, les territoires les plus touchés, identifiés sur la base des cartes indicielles déjà disponible, pourront faire l'objet d'une pré-reconnaissance anticipée dès le CNGRA du 18 octobre. Les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, de ces zones pourront ainsi déposer un dossier sollicitant un acompte porté à 50%, afin que son versement puisse être effectif dès le début novembre et ainsi obtenir un apport de trésorerie crucial et immédiat. Cette anticipation du calendrier permettra également de solder ces dossiers pour la fin de l'année, soit un gain de plusieurs mois par rapport au calendrier habituel.

Pour Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : « les conséquences pour l'agriculture de cette sécheresse 2022 sont fortes et visibles. Elles pourraient être durables et peser sur le dépérissement de cultures pérennes ou la décapitalisation des cheptels au sortir de l'hiver prochain. Nous en avons pleinement conscience et vous pouvez compter sur ma détermination pour accompagner les situations individuelles délicates et lutter contre ces conséquences directes ou latentes qui seraient désastreuses pour notre souveraineté alimentaire. »

Contacts presse

Cabinet de Marc FESNEAU

Tél: 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Bérangère COUILLARD

Tél: 01 40 81 98 92 presse@ecologie.gouv.fr